

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1.

N° 678.115

Rouleau tampon pour véhicule automobile.

M. ADOLPHE KEGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 27 octobre 1928, à 11^h 12^m, à Paris.

Délivré le 23 décembre 1929. — Publié le 19 mars 1930.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Un véhicule, destiné à se déplacer en tous terrains, rencontre souvent des obstacles à franchir, tels que : petits canaux d'irrigation, talus, etc.

5 Avec un véhicule à roues avant directrices, ce sont ces dernières qui absorbent les chocs dus aux accidents de terrain.

Dans la marche hors route, on rencontre souvent également des grosses pierres, des troncs d'arbres, et autres aspérités de toutes sortes, pouvant causer aux véhicules de graves avaries, intéressant plus particulièrement l'essieu avant ou le carter inférieur du moteur.

15 La présente invention consiste en un dispositif destiné à faciliter le passage des obstacles rencontrés, à absorber les chocs, et à protéger par conséquent les organes bas du véhicule. principalement l'essieu avant et le carter inférieur du moteur.

20 La figure 1 représente, en élévation, le dispositif proposé.

La figure 2 en est une vue en plan.

25 Les figures, comme on le voit, représentent l'avant d'une automobile ordinaire, qui peut être propulsée par un système disposé à l'arrière, soit à roues, soit à chenilles.

30 Entre les bras avant du châssis 1, est fixé rigidement un axe 2, qui peut servir

à entretoiser les longerons ; sur cet axe 2, est monté fou un rouleau 3, de grand diamètre.

Ce rouleau est disposé de telle façon que son centre de rotation se trouve, d'une part 35 au-dessus de l'axe des roues avant, et d'autre part nettement en avant de celui-ci.

Le diamètre du rouleau est déterminé de telle manière que, d'une part, sa partie inférieure soit plus basse que celle de l'essieu 40 avant et, d'autre part, sa partie avant déborde nettement de la circonférence des roues.

Grâce à cette disposition, on voit que, lors du passage d'un obstacle, d'un talus 45 par exemple, c'est la partie avant du rouleau qui attaquera la première cet obstacle, soulageant ainsi les roues directrices.

Si, d'autre part, on rencontre une grosse pierre par exemple, la partie inférieure du 50 rouleau portera sur cette dernière, avant l'essieu avant, évitant ainsi à ce dernier un choc frontal, pouvant le détériorer.

Afin de réduire l'importance des chocs, le rouleau peut être élastique, ou son axe 55 être monté sur le châssis d'une façon élastique, par des procédés connus.

RÉSUMÉ.

1° Dispositif d'absorption de chocs pour automobile en tous terrains, caractérisé par 60

Prix du fascicule : 5 francs.

un rouleau dont le centre de rotation est disposé au-dessus et en avant du centre des roues avant.

2° Dans le dispositif d'absorption de chocs suivant 1° : La disposition du rouleau entre la partie avant des longerons du châssis, l'axe fixe de ce rouleau

servant d'entretoise au châssis lui-même.

3° Le montage élastique de l'ensemble des dispositifs suivant 1° et 2°.

10

A. KÉGRESSE.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THIRION.

